

À propos de « management »

Madeleine Sauvé

Volume 51, numéro 3, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104334ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104334ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Sauvé, M. (1983). À propos de « management ». *Assurances*, 51(3), 388–392.
<https://doi.org/10.7202/1104334ar>

À propos de « management »⁽¹⁾

par

Mme MADELEINE SAUVÉ
Grammairienne de l'Université de Montréal

388

II

Après avoir mis en relief les prises de position favorables à l'emploi du terme *management*, il convient de faire entendre la voix de ceux qui ont rejeté plus ou moins radicalement cet emprunt.

Ces considérations appelleront ensuite une analyse du concept de *management*.

Enfin, il y aura lieu, à la lumière de l'ensemble des données recueillies, de présenter un bilan de notre étude.

1. Prises de position opposées à l'emprunt du terme *management*

Les arguments invoqués contre l'entrée du mot *management* dans la langue française peuvent se résumer comme suit : il s'agit d'un emprunt inutile ; il existe déjà dans la langue française des mots aptes à exprimer le concept en question.

1.1 Le Comité d'étude des termes techniques français prend position à ce sujet en 1959 ; il propose alors de traduire *management* par « direction ».

1.2 Dans un article de la revue *Vie et langage* d'octobre 1968, Pierre Agron s'élève contre l'emploi du mot *management*. Il en propose divers équivalents, soit : « administration », « conduite », « direction », « gestion », « organisation », le choix de l'un ou de l'autre s'imposant « suivant que l'on mettra l'accent sur tel ou tel aspect du *management* et suivant la précision de ce que l'on voudra dire. »

⁽¹⁾ Deuxième partie de l'étude de Mme Sauvé, dont la première a paru dans le numéro de juillet 1983 de la Revue.

Toutefois, une brèche sérieuse affaiblit la rigueur de son plaidoyer :

« Remarquez, écrit-il, que rien ne s'opposerait à ce que nous fassions entrer dans le vocabulaire français le mot *management*, à condition de le prononcer à la française. »

1.3 En juin 1970, Robert Dubuc signe, dans la revue *Meta*, un important article intitulé : « Sans ménagement pour « management » ». Contestant le fait que l'Académie française ait sanctionné l'emploi du mot *management*, l'auteur écrit :

« Ce qui étonne dans cette légitimation d'un emprunt pour le moins discutable, c'est l'absence totale de justification : on n'a même pas cru nécessaire de définir l'acception du terme ainsi proposé à l'usage. »

389

Le développement qu'il présente ensuite vise précisément à cerner la notion que recouvre le terme *management* :

« Le terme anglais est d'une compréhension assez vaste et s'applique tout autant à l'aspect pratique qu'à l'aspect théorique de cette technique. Il désigne en outre les personnes qui sont responsables du fonctionnement de l'entreprise. »

Puis, au fil de l'analyse, il démontre que le français dispose des mots nécessaires pour rendre la triple polarité du concept de *management* : « organisation » en traduirait avec justesse l'aspect théorique ; « gestion » en rendrait adéquatement l'aspect pratique ; « direction » s'imposerait d'emblée pour désigner les « dirigeants qui collectivement assument la gestion et l'organisation de l'entreprise. »

Écartant ensuite l'argument selon lequel *management* pourrait avoir une valeur générique faisant défaut à « gestion » ou à « organisation », il conclut que « l'emprunt est tout simplement inutile. »

1.4 Peu de temps après, André Cilmaut présente une étude de la question dans la revue *Commerce*. Après avoir relevé les équivalents possibles du terme *management*, soit « administration », « conduite », « direction », « gestion », « organisation », l'auteur tente d'en établir le sens précis à la lumière des dictionnaires et de l'usage.

Il estime, lui aussi, que l'emprunt est inutile et il suggère de retenir, en français, les termes « administration » et « direction », le premier devant servir à désigner la technique elle-même ; le second, les hommes qui l'appliquent.

1.5 Une prise de position de l'Office de la langue française du Québec apporte une confirmation de caractère officiel aux opinions que nous venons d'exposer. En effet, un avis de recommandation, émis en vertu de l'article 116 de la Charte de la langue française et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 8 décembre 1979, préconise l'emploi des termes suivants comme équivalents, selon le cas, de l'anglais *management* :

390

- *Administration* ou *direction* ou *organisation* : « Art de diriger, d'administrer une entreprise. »
- *Administration* ou *gestion* : « Mise en œuvre de tous les moyens humains et matériels pour atteindre les objectifs de l'entreprise. »
- *Administration* : « Mise en œuvre de tous les moyens humains et matériels nécessaires à la marche des services publics. »
- *Cadres* ou *dirigeants* : « Ensemble des personnes participant à la direction d'une entreprise ou d'un organisme. »

Les diverses considérations dont nous venons de faire état ouvrent la voie à l'analyse du concept de *management*.

2. Analyse du concept de *management*

Le concept de *management* a une compréhension très vaste et, somme toute, assez mal définie. Nous verrons ce que nous offrent à ce propos les définitions consignées aux dictionnaires de langue, d'une part, et aux dictionnaires spécialisés, d'autre part.

Comme on l'a déjà indiqué, le *Grand Larousse de la langue française* définit comme suit le mot *management* :

« Ensemble des disciplines et des techniques de gestion et de direction d'une entreprise. »

Le *LOGOS, Grand dictionnaire de la langue française*, qualifie d'anglicisme le mot *management* et le définit comme suit :

« Science de l'organisation, de la gestion et de la direction des entreprises commerciales et industrielles ».

Sous l'entrée *management*, le *Dictionnaire de l'économie contemporaine* de Fernand Baudhuin propose la définition suivante :

« Terme anglais pour indiquer la direction et l'art d'exercer celle-ci. L'idée est plus complexe que celle qu'implique l'expression française correspondante, qui serait simplement *direction*. Celle-ci évoque surtout une notion de hiérarchie et de commandement, alors que le *management* met en relief une idée de politique d'organisation et de gestion. »

Pour sa part, Jean Tezenas, auteur du *Dictionnaire de l'organisation et de la gestion*, écrit :

« Le concept de *management* contient à la fois la notion de *direction* (orientation de l'entreprise vers son développement futur), et celle de *gestion* dynamique et rentable (animation de tous les moyens matériels et humains). »

391

« Le terme *management*, ajoute-t-il, entre dans certaines expressions anglo-saxonnes avec le sens de *direction* (...) ou avec le sens d'*organisation*. »

Selon ces diverses sources et selon d'autres que nous avons consultées, les connotations du terme *management* renvoient aux mots « organisation », « gestion » et « direction ». Par ailleurs, à l'analyse des aspects consignés dans les dictionnaires techniques anglais, on constate que les multiples acceptions du terme *management* sont articulées autour de trois pôles majeurs : la science et l'art de la direction considérée en soi ; les techniques de gestion proprement dites ; l'ensemble des personnes appelées à exercer les fonctions de direction et de gestion.

C'est dans cette optique que Robert Dubuc, dans son ouvrage intitulé *Vocabulaire de gestion*, découpe la réalité qu'évoque le terme anglais *management*. Il adopte le terme « organisation » pour désigner ce qui constitue en quelque sorte le pôle théorique du *management*, qu'il définit comme suit :

« Philosophie de l'activité créative qui dégage de l'expérience les règles de l'utilisation la plus efficace du travail et des capitaux mis en œuvre. »

Il emploie le terme « gestion » pour rendre l'aspect plus directement pratique du *management*, entendu au sens suivant :

« Ensemble des activités nécessaires pour atteindre les objectifs de l'entreprise. »

Il retient le terme « direction », d'une part, et « cadres », d'autre part, pour désigner, soit l'« ensemble du personnel exerçant une autorité à divers paliers de l'entreprise. »

3. Bilan de l'étude

Les éléments recueillis font largement état de la diversité des opinions au sujet de l'entrée du mot *management* dans la langue française. Corrélativement, ils mettent en évidence la complexité du concept que recouvre ce terme.

392

La conclusion qui s'impose, croyons-nous, comporte un double volet :

- Il serait vain et illusoire, en 1982, de condamner le mot *management* ; il figure dans tous les dictionnaires ; il est d'un usage courant.
- Il est cependant permis d'inviter ceux qui l'utilisent à faire la preuve que l'emprunt de ce mot répond à un besoin réel et que son emploi traduit un véritable souci de rigueur scientifique.
- À cette fin, ils devront :
 - éviter d'en faire indistinctement, comme c'est souvent le cas, l'équivalent de mots dont les notions sont clairement définies en français ;
 - employer l'un ou l'autre de ces mots (« direction », « gestion », « organisation », etc.) à la place de *management*, chaque fois que le contexte le permet ou que la clarté et la précision l'exigent ;
 - réserver l'emploi de *management* à la désignation d'un concept bien identifié et à la dénomination d'une fonction spécifique.